

« FIDELIUM ESSOR »
SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2020

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
ETATS FINANCIERS - EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement à risque « FIDELIUM ESSOR » arrêtés au 31 Décembre 2020 présentant un total bilan de 459 544,222 DT, un actif net de 169 903,135 DT, un résultat déficitaire de -48 909,564 DT et une valeur liquidative de 160,893 DT.

Opinion sans réserve

A notre avis, et compte tenu des éléments probants recueillis, les états financiers ci-joints sont réguliers et sincères et donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de du fonds commun de placement à risque « FIDELIUM ESSOR » arrêtés au 31 décembre 2020 pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section " Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers " du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds Commun de Placement à Risque « FIDELIUM ESSOR » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserves.

Observations

Sans remettre en cause l'avis ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- Comme indiqué au niveau de la note aux états financiers « 4-11 évènements postérieurs à la clôture », et à l'issue des évènements exceptionnels liés à la propagation de la pandémie de COVID-19, l'exploitation du Fonds Commun de Placement à Risque « FIDELIUM ESSOR » s'est poursuivie normalement jusqu'à la date d'arrêté des états financiers, que ce soit, au niveau de la gestion du portefeuille titres du fonds (achat et vente en bourse et placements), au niveau de la gestion des souscriptions et rachats ou au niveau de la tenue de la comptabilité et de la production de la valeur liquidative de manière régulière.
- Comme indiqué au niveau de la note aux états financiers « 4-12 Continuité de l'exploitation », la durée de vie du fonds, étant arrivée à terme, le Conseil d'Administration du gestionnaire « FIDELIUM FINANCE » a décidé de proroger cette durée d'une (01) année supplémentaire une première fois le 18 juin 2020 puis une deuxième et dernière fois le 10 mars 2021. Le Conseil du Marché Financier a été informé de ces décisions.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement à risque « FIDELIUM ESSOR » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité du gestionnaire pour les états Financiers

Le gestionnaire du Fonds Commun de Placement à Risque « FIDELIUM ESSOR » est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à risque « FIDELIUM ESSOR » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le fonds commun de placement à risque « FIDELIUM ESSOR » ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement à risque « FIDELIUM ESSOR ».

Responsabilité du commissaire aux comptes

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre

des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient, par ailleurs, amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds commun de placement à risque « FIDELIUM ESSOR ».

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 04 février 2022

Synergie Audit et Conseil

Sofiène CHARFI

**Synergie Audit & Conseil**
Société d'expertise comptable
Inscrite au tableau de l'Ordre des Experts
Comptables de Tunisie
Rue El Hassan et El Hussein El Menzah IV
1004 Tunis
Tel: 71 236 131 / Fax: 71 750 370

Bilan
du FCPR "FIDELIUM ESSOR"
Arrêté au 31/12/2020

	Notes	2020	2019
Actif			
AC 1 - Portefeuille titres		459 455	633 950
a) Action, valeurs assimilées et droits rattachés	1	459 455	633 950
b) Obligation et valeurs assimilées			
c) Autres valeurs			
AC2 - Placements monétaires et disponibilités		81	776
a) Placements monétaires			
b) Disponibilités	2	81	776
AC3 - Créance d'exploitation			
AC4 - Autres actifs		8	8
a) Débiteurs divers	3	8	8
Total Actif		459 544	634 735
Passif			
PA1 - Opérateurs créditeurs	4	284 964	245 702
PA2- Autres créditeurs divers	5	4 677	3 057
Total Passif		289 641	248 759
ACTIF NET			
CP1 - Capital	6	690 201	864 696
CP2 - Sommes distribuables	7	-520 297	-478 721
a) Sommes distribuables des exercices antérieurs		-478 721	-432 731
b) Sommes distribuables de l'exercice		-41 577	-45 989
TOTAL ACTIF NET		169 903	385 975
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		459 544	634 735

**Etat de résultat
du FCPR "FIDELIUM ESSOR"
Arrêté au 31/12/2020**

	Notes	2020	2019
PR 1- Revenus du portefeuille titres		0	2 058
a) Dividendes			2 058
b) Revenus des obligations et valeurs assimilés			
c) Revenus des autres valeurs			
PR2- Revenus des placements monétaires			
Total des revenus des placements		0	2 058
CH 1 - Charge de gestion des placements	8	-37 562	-45 470
Revenu net des placements		-37 562	-43 412
PR3 - AUTRES PRODUITS			
CH2 - AUTRES CHARGES	9	-4 015	-2 577
RESULTAT D'EXPLOITATION		-41 577	-45 989
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation			
SOMME DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE		-41 577	-45 989
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		-174 495	-2 920
Variation des plus (moins) values potentielles sur titres	10	-174 495	-2 920
Plus ou moins values réalisées sur cession des titres			
Frais de négociation			
Effet de modification comptable			
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		-216 072	-48 910

**Etat de variation de l'Actif Net
du FCPR "FIDELIUM ESSOR"
Arrêté au 31/12/2020**

	Notes	2020	2019
AN1- Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation		-390 568	-48 910
a) Résultat d'exploitation		-216 072	-45 989
b) Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-174 495	-2 920
c) Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres			0
d) Frais de négociation			0
 AN2- Distributions de dividendes			
 AN3- Transaction sur le capital			
a) Souscriptions			
Capital			
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice			
Régularisation des sommes distribuables			
Droit d'entrée			
 b) Rachats			
Capital			
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice			
Régularisation des sommes distribuables			
Droit de sortie			
 <u>Variation de l'Actif Net</u>		-390 568	-48 910
 AN4- ACTIF NET			
a) En début de l'exercice		385 975	434 885
b) En fin de l'exercice		169 903	385 975
 AN5- NOMBRE DE PARTS		1 056	1 056
a) En début de l'exercice		1 056	1 056
b) En fin de l'exercice		1 056	1 056
 VALEUR LIQUIDATIVES PAR PART		161	366
 AN6- TAUX DE RENDEMENT ANNUEL		-55,98%	-11,25%

1. Présentation de FIDELIUM ESSOR

FIDELIUM ESSOR est un fond commun de placement à risque au capital de 1 056.000 DT divisé en 1 056 parts d'une valeur de 1.000 DT chacune. Agréé par le CMF sous le n° 06-2008 du 31 Mars, il est de droit tunisien.

a. Objet social

Le fonds de placement à risque **FIDELIUM ESSOR** est un fonds de placement qui a principalement pour objet la participation, pour le compte des porteurs de parts et en vue de sa rétrocession, au renforcement des fonds propres des entreprises qui réalisent les projets prévus à l'article 21 de la loi n° 88-92 du 2 Aout 1988, relative aux sociétés d'investissement, telle que modifiée et complétée par les textes subséquents et notamment la loi n°95-87 du 30 Octobre 1995.

b. Répartition du capital

Le capital de **FIDELIUM ESSOR (FCPR)** se répartit comme suit :

Souscripteur	Nombre De parts	Catégorie de part	Souscription en valeur (DT)
Société Tunisienne de Banque STB	500	A	500.000
Banque Nationale Agricole BNA	300	A	300.000
Société CAB DEPHAR	250	A	250.000
Société SEDERHO	3	B	3.000
Amel Ben Daly Hassan	3	B	3.000
<u>Total</u>	<u>1 056</u>		<u>1 056.000</u>

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2020, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'Arrêté du ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

a. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

b. Evaluation des placements en actions cotées et valeurs assimilées

Les placements en actions cotées et valeurs assimilés sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2019 ou à la date antérieure la plus récente.

c. Evaluation des placements en actions non cotés

Les titres non cotés sont évalués à leur juste valeur conformément aux normes internationales et aux directives de « l'International Private Equity and Venture Capital Valuation Guide Lines ». La méthodologie de valorisation appliquée dépend de l'actif sous-jacent et sera calculée selon différentes approches : le coût d'une transaction récente, les multiples boursiers, la valeur comptable nette, la méthode Discounted Cash-Flow ou toute autre méthode permettant une juste valorisation de la participation.

d. Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

e. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4. Notes sur les éléments du bilan et l'état de résultat

1 Note sur le portefeuille-titres (en DT)

Désignation du titre	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2019	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2020
Action, valeurs assimilées et droits rattachés		629 262	633 950	629 262	459 455
Action, valeurs assimilées et droits rattachés admis à la cote		64 262	68 950	64 262	51 455
Actions		63 473	68 508	63 473	51 109
Action société Modern leasing	692	6 665	1 211	6 665	920
Action société UIB	2 940	56 808	67 297	56 808	50 189
Droits	692	789	443	789	346
DA Modern leasing	692	789	443	789	0
Action, valeurs assimilées et droits rattachés non admis à la cote	28 150	565 000	565 000	565 000	408 000
Actions					
SOHEF	1 250	125 000	125 000	125 000	31 500
TUNISIE TUBES	1 250	125 000	125 000	125 000	31 500
GALENICA	12 500	125 000	125 000	125 000	150 000
GREEN FRUITS	12 500	125 000	125 000	125 000	125 000
SIP	650	65 000	65 000	65 000	70 000
Droits					
Autres valeurs					
Titres des OPCVM					
TOTAL		629 262	633 950	629 262	459 455

Les titres GALENICA, SIP et GREEN FRUITS sont évalués sur la base des négociations et des accords de rachats faits avec les promoteurs.

En l'absence de situations auditées et au vu de la détérioration continue de la situation de ces entreprises, il a été jugé logique d'appliquer une décote de 75 % sur le prix d'acquisition des titres SOHEF et TUNISIE TUBES et de les évaluer à 31250 DT.

2 Note sur les disponibilités (en DT)

	2020	2019
Avoir en banque	81	776
Somme à décaisser (Erreur de prélèvement)		0
Total	81	776

3 Note sur les autres actifs (en DT)

	2020	2019
Débiteurs divers	8	8
Total	8	8

4 Note sur les opérateurs créditeurs (en DT)

	2020	2019
Gestionnaire	250 100	217 894
Compte d'affectation périodique	13 286	8 908
Dépositaire	21 378	18 699
CMF	201	201
Total	284 964	245 702

5 Note sur les autres créditeurs divers (en DT)

	2020	2019
Créditeurs divers	4 662	3 042
Etat des retenus à la source		0
Déclarations mensuelles fiscales	15	15
Total	4 677	3 057

6 Note sur le capital (en DT)

	2020	2019
Souscriptions réalisées	1 056 000	1 056 000
Nombre de parts	1 056	1 056
Nombre de porteurs de parts	5	5
Sommes non distribuables	-365 799	-191 304
Variation des +/- values	-174 495	4 689
plus /- values réalisées sur titre	-169 736	-174 336
Frais de négociation	-21 568	-21 657
Capital au 31/12/2019	690 201	864 696
Nombre de parts	1 056	1 056
Nombre de porteurs de parts	5	5

7 Note sur les sommes distribuables (en DT)

	2020	2019
Exercices antérieurs	-478 721	-432 731
Exercice 2019	-41 577	-45 989
Total	-520 297	-478 721

8 Note sur les charges de gestion des placements (en DT)

	2020	2019
Commission gestionnaire	32 206	37 458
Commission dépositaire	5 356	8 012
Total	37 562	45 470

9 Note sur les autres charges (en DT)

	2020	2019
Services bancaires et assimilés	162	155
Commissaire aux comptes	3 405	2 047
Autres impôts et taxes	165	165
Publicités et publications	283	201
Frais TSB		0
Pénalités de retard		10
Total	4 015	2 577

10 Note sur la variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres

	Cout d'acquisition	Valeur au 31/12/2020	Plus ou moins-values potentielles	Plus ou moins-values potentielles de 2019	Variation des plus ou moins-values potentielles
Titres cotés	64 262	51 455	-12 807	4 689	-17 495
Titres de placement non cotés	565 000	408 000	-157 000	0	-157 000
Titres SICAV					
FCP AAA					
Total	629 262	459 455	-169 807	4 689	-174 495

11 Evènements postérieurs à la clôture

A l'issue des évènements exceptionnels liés à la propagation de la pandémie de COVID-19, l'exploitation du Fonds Commun de Placement à Risque « FIDELIUM ESSOR » s'est poursuivie normalement jusqu'à la date d'arrêté des états financiers, que ce soit, au niveau de la gestion du portefeuille titres du fonds (achat et vente en bourse et placements), au niveau de la gestion des souscriptions et rachats ou au niveau de la tenue de la comptabilité et de la production de la valeur liquidative de manière régulière.

12 Continuité de l'exploitation

La durée de vie du fonds, étant arrivée à terme, le Conseil d'Administration du gestionnaire « FIDELIUM FINANCE » a décidé de proroger cette durée d'une (01) année supplémentaire une première fois le 18 juin 2020 puis une deuxième et dernière fois le 10 mars 2021. Le Conseil du Marché Financier a été informé de ces décisions.